N° 201 — CXXVIIme Année | Un numéro: 5 centimes | Vendredi 26 Août 1892.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

BUREAUX: 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION: 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

CONSEIL D'ÉTAT NEUCHATEL

Bulletin météorologique — AOUT

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempr. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domn. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
25	14.2	12.6	16.4	719.2	26.7	O	moy.	couv

Pluie intermittente depuis 4 h. du matin jusqu'à 6 h. du soir. Fort vent d'O. après 1 h. du matin.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0
suivant les données de l'Observatoire

Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 719mm,6

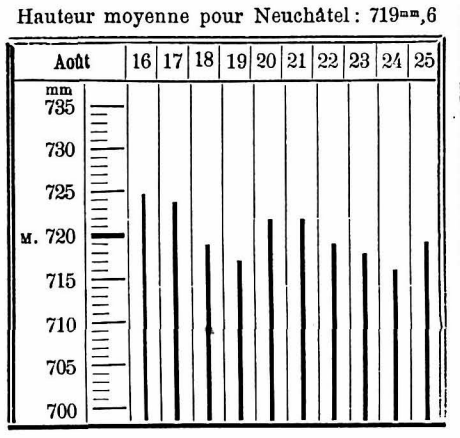

STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)

24	19.8	17 4	24.5	665.3		var.	faibl	nua.

NIVEAU DU LAC:

Du 25 août (7 h. du m.): 429 m. 620
Du 26 » 429 m. 620

Température du lac: 20°

Extrait de la Feuille officielle

— Faillite de Froidevaux, Juste-Florian, épicier et cafetier, domicilié à la Chaux-de-Fonds. Tous les créanciers ou intéressés sont sommés de produire à l'office des faillites à la Chaux-de-Fonds, jusqu'au 24 septembre 1892, leurs créances ou revendications, accompagnées de preuves à l'appui, et de comparaître à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le vendredi 2 septembre 1892, à 9 heures du matin. Les débiteurs du failli et ceux qui détiennent ou ont en gage des biens lui appartenant, sont tenus de s'annoncer à l'office de la faillite à la Chaux-de-Fonds, jusqu'au 24 septembre 1892.

— Dans sa séance du 20 août 1892, l'autorité tutélaire du cercle de Rochefort a libéré le citoyen Baillod, Charles-Philippe, notaire à Boudry, de ses fonctions de curateur du citoyen Petitpierre, Ed.-Léon, journalier au Champ-du-Moulin, rière Brot-Dessous, et a nommé pour le remplacer, à la demande du pupille, le citoyen Montandon, Jean, notaire à Boudry.

— Dans sa séance du 20 août 1892, la justice de paix de Rochefort, à la demande du citoyen Ami-Henri Jeannet, né le 7 janvier 1853, fils d'Henri-Constant, domicilié à Brot-Dessous, lui a nommé un curateur en la personne du citoyen Jules Verdan, agent de droit, à Boudry.

— Il a été fait dépôt le 23 août, au greffe de la justice de paix d'Auvernier, de l'acte de décès de Jules-Auguste Ménétrey, fils de feu Jean-Philippe, originaire de Poseux, sans profession, décédé entre le 15 et le 24 mars 1886 à Sandy Creeck Glenbaar Run, Queensland (Australie). Ce dépôt est effectué en vue de faire courir les délais pour l'acceptation de la succession du défunt.

PUBLICATIONS SCOLAIRES

Vilars. — Institutrice de la 3e classe (mi-primaire, mi-enfantine). Traitement: fr. 900. Obligations: celles prévues par la loi. Entrée en fonctions: le 1er novembre. Examen de concours: le 7 septembre. Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 5 septembre, au président de la commission scolaire, et en aviser le secrétariat du département de l'Instruction publique.

PUBLICATIONS COMMUNALES

Commune de Neuchâtel

EXAMENS D'APPRENTIS

Les apprentis qui n'ont pas encore signé leur demande d'inscription pour les examens du mois de septembre prochain sont invités à se présenter au **Secrétariat communal** (Hôtel-de-Ville), d'ici à samedi prochain, 27 courant, à 6 heures du soir. (Dernier délai.)

Secrétariat communal.

IMMEUBLES A VENDRE

IMMEUBLE A VENDRE

A vendre de gré à gré, à Neuchâtel, une jolie propriété comprenant maison d'habitation de construction récente, jardin et vastes dépendances pouvant servir de magasins ou entrepôts. Belle situation. Rapport assuré.

S'adr. pour tous renseignements à l'Etude P. Jacottet, avocat, rue Saint-Honoré, Neuchâtel.

Vente de deux Domaines

à CHAUMONT

Le lundi 29 août 1892, le citoyen Alfred Perrin vendra les deux domaines se joûtant en partie, qu'il possède à Chaumont sur Savagnier et Neuchâtel. — Ces domaines, situés près de l'hôtel, de la chapelle et de l'école, et à trente minutes de Savagnier (route carrossable pour ce dernier endroit), ont une vue très étendue sur les Alpes, le Chasseral et le Val-de-Ruz. — La maison, située sur le versant du Val-de-Ruz, renferme, outre le logement du fermier, un logement pour l'été. — Ces domaines se vendront au Petit Hôtel de Chaumont, dès 3 heures après midi. — On pourra les visiter toute la matinée du dit jour.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

VENTE DE BOIS

Lundi 29 août 1892, la Commune de Boudry vendra, par enchères publiques, dans sa forêt du Biollet, les bois suivants:

9 tas de perches,
2400 fagots bois mêlé,
6 stères de foyard,
7 » de sapin et
20 plantes de sapin, mesurant 8,22 m³.

Rendez-vous à 8 heures du matin, à Trois Rods.

Boudry, le 20 août 1892.

Conseil communal.

SOCIÉTÉ FRUITIÈRE
DE MONTMOLLIN

La Société fruitière de Montmollin vendra par enchères publiques, le samedi 3 septembre courant, à 1 heure après midi, dans la salle communale, la quantité d'environ 300 litres de lait par jour, à partir du 1er novembre 1892.

Les amateurs peuvent prendre connaissances des conditions de vente auprès du citoyen Ch.-Ed. Perrin, secrétaire de la Société.

Montmollin, le 17 août 1892.

Le Comité.

ANNONCES DE VENTE

BICYCLETTE

A vendre, pour cause de départ, une bicyclette à un prix très avantageux. S'adresser à C. Studer, Faubourg du Crêt 1, entre 7 et 8 heures du soir.

GRANDE VENTE D'IMMEUBLES
à Bôle et Colombier.

Les ayants-droit à la succession de **M. Charles d'Ivernois**, quand vivait propriétaire à Corcelettes, près Grandson, exposeront en vente, **par voie d'enchères publiques, à l'hôtel du Cheval blanc, à Colombier, les vendredi 2 et samedi 3 septembre 1892, dès 7 ½ heures du soir,** les immeubles suivants:

1° **Domaine de la Mairesse, sur Colombier,** à proximité immédiate de la gare de cette localité, comprenant maison assurée contre l'incendie **30,000 fr.** et bâtiment à destination spéciale assuré **1,200 fr.; 34 poses de champs et vergers, jardins, bois, etc.** — La maison principale renferme, outre logement et rural, un **très bel encavage:** deux pressoirs, cave excellente, avec neuf lægres en très bon état, d'une contenance totale de plus de **70,000 litres,** et tous accessoires.

Ce domaine comporte les immeubles suivants, qui seront exposés en vente **d'abord séparément, puis ensuite par lots:**

Colombier:	Art. 590.	La Mairesse, bâtiment, place et bois de	3,844 m².
Bôle:	» 532.	La Ronde-Sagne, champ, place, bâtiment et verger de	9,173 »
Colombier:	» 576.	A Prélaz, champ de	4,235 »
	» 589.	La Mairesse, champ et bois de	19,850 »
	» 591.	Les Poulites, bois de	4,310 »
	» 592.	» » pré de	1,645 »
	» 1283.	» » bois de	5,125 »
Bôle:	» 57.	Champ-Matthie, verger de	9,909 »
	» 379.	Les Sagnes-Baillot, jardin de	3,033 »
	» 74.	» » » verger de	1,136 »
	» 21.	» » » verger de	3,411 »
	» 35.	Les Barques, champ de	2,736 »
	» 531.	Les Merloses, Nos 2, 3 et 4, champ, pré et bois	19,420 »
	» 534.	A Pierre-à-Sisier, champ de	3,267 »
	» 529.	Les Sagnes-Baillot, verger de	5,301 »
Boudry:	» 1237.	La Combe, champ de	10,570 »

2° **Deux maisons** récemment construites, **près de la gare de Colombier,** renfermant logements, magasin, cave, etc. Ces maisons, assurées contre l'incendie l'une **11,000 fr.** et l'autre **5,500 fr.,** pourraient être vendues séparément. Elles sont construites sur l'**article 57 du cadastre de Bôle,** dont il sera détaché une partie pour **dépendances.**

3° **Une maison** sise **à Bôle,** renfermant logements et dépendances, avec place, jardin et verger d'une contenance totale de 1,936 m². Le bâtiment, bien situé à l'entrée du village de Bôle, est assuré contre l'incendie **5,500 fr.**

Cet immeuble est désigné au **cadastre de Bôle** sous **article 528,** bâtiment, place, jardin et verger de 1,936 m².

4° **Environ 102 ouvriers de vigne,** savoir:

A. *Cadastre de Colombier.*

Article	572.	Les Vernes, vigne de	2,025 m².	(5,75 ouvriers.)
»	573.	Les Perreuses, vigne de	728 »	(2,07 ouvriers.)
»	575.	Ler Vernes, vigne de	1,095 »	(3,11 ouvriers.)
»	1322.	» » vigne de	5,045 »	(14,35 ouvriers.)
»	577.	Les Ruaux, N° 19, vigne de	1,060 »	(3,01 ouvriers)
		N° 20, verger de	3,765 »	
»	578.	Les Ruaux, vigne de	1,245 »	(3,53 ouvriers.)
»	579.	Le Loclat, verger de	4,375 »	
»	580.	» » vigne de	692 »	(1,96 ouvrier.)
»	581.	» » » »	808 »	(2,29 ouvriers.)
»	582.	» » » »	1,735 »	(4,93 ouvriers.)
»	583.	» » » »	554 »	(1,57 ouvrier.)
»	584.	» » » »	384 »	(1,09 ouvrier.)
»	585.	» » » »	1,210 »	(3,44 ouvriers.)
»	586.	Les Dortines, vigne de	1,160 »	(3,30 ouvriers.)
»	587.	A Ceylard, vigne de	3,680 »	(10,45 ouvriers.)
»	588.	Le Creux-du-Rosy, vigne de	985 »	(2,80 ouvriers.)

B. *Cadastre de Bôle.*

Article 531. Les Merloses, Nos 1 et 5, vigne de 13,527 m². (38,43 ouvriers.)

Ces articles seront exposés **séparément** et pourront être ensuite **réunis en lots** au gré des amateurs. Les articles 572, 573, 575 et 1322, Vernes et Perreuses, pourront être **divisés.**

Les immeubles désignés sous Nos 1, 2 et 3 seront exposés en vente le vendredi 2 septembre, et les vignes mentionnées sous N° 4 le samedi 3 septembre.

Les conditions seront lues avant les enchères.

Pour prendre connaissance des conditions et pour tous renseignements, s'adresser soit à **M. F. Mermod,** greffier du Tribunal, **à Grandson,** soit à **M. Emile Lambelet,** avocat et notaire, **à Neuchâtel,** ou au notaire soussigné, chargé de la vente.

Colombier, le 30 juillet 1892.

Ernest PARIS, *notaire.*

CAVE CENTRALE COMPTOIR
E. HUMMEL
2, RUELLE BRETON, 2
Entrée rue du Temple-Neuf et rue de l'Hôpital.

Vins rouges français, depuis 40 à 80 c. le litre.
Vins blancs depuis 45 à 75 c. le litre.
Liqueurs 1er choix, sur le comptoir.
Analyse à disposition.
Tous les lundis, **gâteaux au fromage**

FUTAILLE à VENDRE

100 Bordelaises en bon état, 40 ½ pièces. S'adresser à Alph Mathey-Baillot, à Auvernier.

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres
Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie. *Fondée en 1833*
A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

On offre à vendre, si possible en bloc, 25 poules. S'adresser à Ed. Petitpierre, au Greffe de paix.

RENTRÉE DES CLASSES
Papeterie Georges WINTHER

Livres et fournitures d'école.
Matériel pour le dessin.
Boîtes de mathématique.
Grand assortiment de serviettes pour jeunes filles et collégiens, en peau extra-forte et toile à voile avec rivures de sûreté.
Achat et vente de livres usagés.

Pour cause de départ, à vendre *deux belles grosses chèvres.* S'adresser Parcs 42.

BEAUCOUP PLUS FIN

sera l'arôme de vos fruits confits, mets et boissons douces, si vous les préparez avec le

SUCRE de FRUIT (interverti)

qui est liquide, d'une pureté absolue; le travail ennuyeux de la clarification est évité.

Ce sucre de fruit est également employé avec succès et recommandé pour la nourriture des abeilles.

Brochures et prospectus à dispostion.

Seul dépôt à NEUCHATEL:
Alfred ZIMMERMANN

AU PETIT BAZAR CHINOIS
sous le Théâtre.

Les crépons, écrans et palmes attendus sont arrivés. Reçu en outre un beau choix de tables à ouvrage, boîtes à gants, parasols, éventails, abat-jour, etc., etc. A vendre, à prix réduit, un paravent de 92 cm. de long sur 82 cm. de large.

Se recommande,
Lse COLOMB-BOREL.

F. ROULET & Cie
Place Purry

Avant l'ouverture de la saison d'automne et d'hiver, nous mettons en vente, **à prix très réduits,** toutes les

Confections d'hiver

restant de l'année dernière, ainsi que les robes de toile de cette saison.

Hygiène de la bouche. Poudre dentifrice anglaise. — Liqueur d'eucalyptus.

Rhume de cerveau. Guérison immédiate par la **Boréline.** La boîte, 50 centimes.

Cors aux pieds disparaissent promptement par l'emploi de l'**écrysontylon.** Le flacon, 75 cent.

PHARMACIE A. DONNER
Grand'rue, Neuchâtel

Velours et Peluches soie

FR. 1.90 LE MÈTRE

jusqu'à **Fr. 23.65,** ainsi que des étoffes soie **noir, blanc** et **couleur,** à partir de **85 cts.** jusqu'à **Fr. 22.80** le mètre — en uni, rayé, quadrillé et façonné (environ 240 qualités et 2000 nuances et et dessins différents).

Damas-Soie	à partir de	**Fr.**	**2 10**	jusqu'à	**20 50**
Foulards-Soie	»	»	**1 50**	»	**6 55**
Grenadines-Soie . . .	»	»	**1 50**	»	**14 85**
Bengalines-Soie . . .	»	»	**2 20**	»	**11 60**
Robes de Bal-Soie . .	»	»	**— 85**	»	**20 50**
Etoffe en Soie écrue .	»	»	**16 65**	»	**77 50**
Peluches-Soie	»	»	**1 90**	»	**23 65**
Satin pour mascarades	»	»	**— 85**	»	**4 85**
Dentelles-Soie	»	»	**3 15**	»	**67 50**

etc. — Echantillons par retour.

Fabrique de Soieries de G. HENNEBERG, Zurich.

SALLES DE VENTES DE NEUCHATEL

GRAND CHOIX DE MEUBLES DE JARDIN ET DE VÉRANDA

21, Faubourg du Lac — **JULES PERRENOUD & Ce** — Faubourg du Lac, 21

VENTE D'IMMEUBLES

à Auvernier et Corcelles-Cormondrèche.

Les ayants-droit à la succession de **M. Charles d'Ivernois,** quand vivait propriétaire à Corcelettes, près Grandson, exposeront en vente, **par voie d'enchères publiques, à l'hôtel du Lac, à Auvernier, le lundi 5 septembre 1892, dès 7 1/2 heures du soir,** les immeubles suivants :

1° **Une petite maison** sise **à Cormondrèche,** renfermant logements et dépendances, avec place et jardin de 122 m²., assurée contre l'incendie **2,000 fr.,** et un petit bâtiment contigu pour écurie, le tout désigné au cadastre de Corcelles-Cormondrèche comme suit:

Article 958.	A Cormondrèche, bâtiment et place de	122	mètres ².
» 959.	» bâtiment de	22	»

2° **Environ 36 ouvriers de vigne,** savoir :

A. *Cadastre d'Auvernier.*

Article 1222.	Creux-Dessus, N° 10, champ de	184	m².	
	N° 11, vigne de	1,463	»	(4,15 ouvriers.)
» 1223.	Lerin, vigne de	1,087	»	(3,09 ouvriers.)
» 1224.	Combe, vigne de	4,667	»	(13,26 ouvriers.)
» 1225.	Lerin, vigne de	3,843	»	(10,91 ouvriers.)

B. *Cadastre de Corcelles-Cormondrèche.*

Article 957.	Lerin, vigne de	1,774	m².	(5,04 ouvriers.)

Ces immeubles seront exposés **séparément** et pourront être ensuite **réunis en lots** au gré des amateurs.

Les conditions seront lues avant les enchères.

Pour prendre connaissance des conditions et pour tous renseignements, s'adresser soit à **M. F. Mermod,** greffier du Tribunal, **à Grandson,** soit à **M. Emile Lambelet,** avocat et notaire, **à Neuchâtel,** ou au notaire soussigné, chargé de la vente.

COLOMBIER, le 30 juillet 1892.

Ernest PARIS, *notaire.*

A. SCHMID - LINIGER

BANDAGISTE

12, Rue de l'Hôpital, 12

vient de recevoir un

GRAND ASSORTIMENT

de

TUYAUX ANGLAIS

pour arrosage, *bonne qualité garantie*

à des prix très avantageux.

Vins d'Algérie et d'Italie

Excellents vins de table, rouges et blancs. S'adr. à M. Ph. Colin, Maujobia 11.

On offre à vendre, à prix réduit, un billet de seconde classe retour de Neuchâtel à Bâle, valable une année. S'adr. à Mme Grether, à Bôle.

Demi-siècle de succès. — 53 récompenses, dont 14 médailles d'or et 15 diplômes d'honneur.

Le seul véritable Alcool de Menthe, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Formant, *au moyen de quelques gouttes* dans un verre d'eau sucrée, une boisson délicieuse, saine, rafraîchissante et peu coûteuse.

A plus forte dose, **infaillible** *contre les indigestions,* étourdissements, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête, etc.

Il est en même temps *excellent pour les dents,* la bouche et tous les soins de la *toilette.* — DÉPÔTS PARTOUT.

REFUSER LES IMITATIONS — *Exiger le nom DE RICQLÈS*

Lire dans le volume **JAPON NEUCHATELOIS,** par Georges JEANNERET, *Brunno-Memmingo* (les mystères du *Guide-horaire* de Nippo à Yokohama); *Illusions perdues* (histoire d'une vieille lessiveuse et d'une jeune tailleuse) ; *Les exploits de Bijou* (rives du golfe d'Auvernier) ; *Un amour d'enfant ; Le Bied ; Croquis de femme* (grisaille); *La fille Yéta et l'Hattamoto ; Les quarante-sept Rônins ; Les merveilleuses aventures de Funakohi Jinyémon ; Un poème japonais,* etc., etc.

Le volume paraîtra en septembre. — **Prix : 2 Francs.** — On peut souscrire (par carte postale) jusqu'au 27 août, chez M. Georges Jeanneret, 3, rue du Coq d'Inde, Neuchâtel. — Le volume ne sera pas mis en vente en librairie; il ne sera tiré que le nombre exact d'exemplaires souscrits.

A vendre, faute d'emploi :

1 pressoir granit avec vis en fer et accessoires ;

1 calorifère inextinguible Junker & Ruh ;

1 grand portail granit.

Pour tous renseignements, s'adresser au soussigné,

A. FALLET,
directeur de l'Asile cantonal des vieillards.

SOUS PRESSE !

Lire dans le **JAPON NEUCHATELOIS :**

Jacques (nouvelle).
Anatole (nouvelle).
Israël au Japon ; dossiers variés et avariés.

S'inscrire jusqu'au 27 août, chez M. Georges JEANNERET, 3, rue du Coq d'Inde, Neuchâtel.

MATÉ

1 Fr. 50 le kilo. En gros, grand rabais. *Pharmacie Hœrking,* rue Croix d'Or, *Genève.* (H. 5516 X.)

Huile contre les taons. — La grande bouteille à 90 centimes.

Préservatif contre les gerces, en feuilles, morceaux et liquide.

Mort aux punaises, le flacon 1 fr.

Poudre contre les **punaises, mites, cafards, puces, fourmis.** — La boîte 50 centimes.

Pharmacie A. DONNER, Grand'rue,
NEUCHATEL

CHARS A VENDRE

A vendre, à Colombier, plusieurs chars à bras, avec pont mobile et brancards ; un bon char de campagne à un cheval, essieux en fer, avec mécanique ; des brouettes de terrassements et à purin. Le tout établi dans de bonnes conditions. — On en échangerait aussi une partie contre du vin.

S'adresser à Gustave-Adolphe Wintz, charron, au dit lieu.

Expédition au dehors. — Prix raisonnables.

N.-B. — *On se charge toujours des réparations.* — ***Construction de voitures sur commande,*** *chars de campagne, chars à ressorts, etc., etc.*

A VENDRE

faute d'emploi, une belle

VOITURE ET UN TRAINEAU.

S'adresser au bureau de la feuille qui indiquera. 595

TOBIE !

Pour cause de tirage insuffisant, j'ai dû refuser la vente de plus de huit cents exemplaires du journal dans lequel j'avais fait insérer mon article *Tobie.* Plutôt que de faire une seconde édition, je ferai figurer la petite pochade en question (revue et corrigée) dans mon volume *Japon neuchâtelois,* qui paraîtra en septembre. (Prix : 2 francs.)

On peut souscrire (3, rue du Coq d'Inde, Neuchâtel) jusqu'au 27 août.

GEORGES JEANNERET.

PATÉS froids truffés

de toutes grandeurs

et au détail

CHEZ

JULES GLUKHER-GABEREL

CONFISEUR

9, Faubourg de l'Hôpital, 9

MAISON PARISIENNE

Spécialité de corsets de fabriques depuis 8 francs, forme élégante, gracieuse et solide.

Buscs (depuis 50 cts.), ressorts et baleines, 1re qualité.

Chez Mme BIDAUX

rue de l'Hôpital 6, 2me étage.

ON DEMANDE A ACHETER

ATTENTION !

On demande à acheter des **corps de tiroirs, layette** et banque pour magasin. S'adresser au bureau d'avis. 666

ON CHERCHE

à reprendre la suite d'un petit commerce ayant une bonne clientèle et pouvant être exploité par une dame. Adresser les offres, par écrit, à A. B. 180, poste restante, Neuchâtel.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer, pour le 24 septembre, à des gens tranquilles, un logement composé de quatre chambres et dépendances. S'adresser Tertre 18, au magasin.

36 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

LE ROI DES MONTAGNES

PAR

EDMOND ABOUT

Bientôt les convives d'Hadgi-Stavros reparurent dans le camp, l'estomac garni, l'œil allumé, la face épanouie. « Allez, pensai-je en moi-même, votre joie et votre santé tomberont comme un masque, et vous maudirez sincèrement chaque bouchée du festin que je vous ai assaisonné ! » La célèbre Locuste a dû passer de bons quarts d'heure en sa vie. Lorsqu'on a quelque raison de haïr les hommes, il est assez doux de voir un être vigoureux qui va, qui vient, qui rit, qui chante en portant dans le tube intestinal une semence de mort qui doit croître et le dévorer. C'est à peu près la même joie qu'éprouve un bon docteur à la vue d'un mourant qu'il sait comment rappeler à la vie. Locuste faisait de la médecine en sens inverse, et moi aussi.

Mes réflexions haineuses furent interrompues par un tumulte singulier. Les chiens aboyèrent en chœur, et un messager hors d'haleine parut sur le plateau avec toute la meute à ses trousses. C'était Dimitri, le fils de Christodule. Quelques pierres lancées par les brigands le délivrèrent de son escorte. Il cria du plus loin qu'il put : « Le Roi ! il faut que je parle au Roi ! » Lorsqu'il fut à vingt pas de nous, je l'appelai d'une voix dolente. Il fut épouvanté de l'état où il me trouvait, et il s'écria : « Les imprudents ! Pauvre fille !

— Mon bon Dimitri ! lui dis-je, d'où viens-tu ? ma rançon serait-elle payée ?

— Il s'agit bien de rançon ! mais ne craignez rien, j'apporte de bonnes nouvelles. Bonnes pour vous, malheureuses pour moi, pour lui, pour elle, pour tout le monde ! Il faut que je voie Hadgi-Stavros. Pas une minute à perdre. Jusqu'à mon retour, ne souffrez pas qu'on vous fasse aucun mal : elle en mourrait ! Vous entendez, vous autres ! ne touchez pas au milord. Il y va de votre vie. Le Roi vous ferait couper en morceaux. Conduisez-moi jusqu'au Roi ! »

Le monde est ainsi fait, que tout homme qui parle en maître est presque sûr d'être obéi. Il y avait tant d'autorité dans la voix de ce domestique, et sa passion s'exprimait sur un ton si impérieux, que mes gardiens étonnés et stupides oublièrent de me retenir auprès du feu. Je rampai à quelque distance, et je reposai délicieusement mon corps sur la roche froide jusqu'à l'arrivée d'Hadgi-Stavros.

Il ne paraissait ni moins ému ni moins agité que Dimitri. Il me prit dans ses bras comme un enfant malade, et m'emporta tout d'une traite jusqu'au fond de cette chambre fatale où Vasile était enseveli. Il me déposa sur son propre tapis avec des précautions maternelles ; il fit deux pas en arrière, et me regarda avec un curieux mélange de haine et de pitié. Il dit à Dimitri : « Mon enfant, c'est la première fois que j'aurai laissé un pareil crime impuni. Il a tué Vasile, cela n'est rien. Il m'a voulu assassiner moi-même, je le lui pardonne Mais il m'a volé, le scélérat ! Quatre vingt mille francs de moins dans la dot de Photini ? Je cherchais un supplice égal à son crime. Oh ! sois tranquille ! J'aurais trouvé !... Malheureux que je suis ! Pourquoi n'ai-je pas dompté ma colère ? Je l'ai traité bien durement. C'est elle qui en portera la peine. Si elle recevait vingt coups de bâton sur ses petits pieds, je ne la reverrais plus. Les hommes n'en meurent pas, mais une femme ! Un enfant de quinze ans ! »

Il fit évacuer la salle par tous les brigands qui se pressaient autour de nous. Il délia doucement les linges ensanglantés qui enveloppaient mes blessures. Il envoya son chiboudgi chercher le baume de Luidgi-Bey. Il s'assit devant moi sur l'herbe humide, prit mes pieds dans ses mains et contempla mes blessures. Chose incroyable à dire : il avait des larmes dans les yeux !

« Pauvre enfant ! dit-il, vous devez souffrir cruellement. Pardonnez-moi. Je suis un vieux brutal, un loup de montagne, un Pallicare ! J'ai été instruit à la férocité depuis l'âge de vingt ans. Mais vous voyez que mon cœur est bon, puisque je regrette ce que j'ai fait. Je suis plus malheureux que vous, car vous avez les yeux secs, et moi je pleure. Je vais vous mettre en liberté sans perdre une minute ; ou plutôt, non ; vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. Je veux d'abord vous guérir. Le baume est souverain, je vous soignerai comme un fils, la santé reviendra vite. Il faut que vous marchiez demain. *Elle* ne peut pas rester un jour de plus entre les mains de votre ami.

« Au nom du ciel, ne comptez a personne notre querelle d'aujourd'hui ! vous savez que je ne vous haïssais pas ; je vous l'ai dit souvent ; j'avais de la sympathie pour vous, je vous donnais ma confiance. Je vous disais mes secrets les plus intimes. Souvenez-vous que nous avons été deux amis jusqu'à la mort de Vasile. Il ne faut pas qu'un instant de colère vous fasse oublier douze jours de bons traitements. Vous ne voulez pas que mon cœur de père soit déchiré. Vous êtes un brave jeune homme ; votre ami doit être bon comme vous.

— Mais qui donc ? m'écriai je.

— Qui ? Ce maudit Harris ! cet Américain d'enfer ! ce pirate exécrable ! ce voleur d'enfants ! cet assassin de jeunes filles ! cet infâme que je voudrais tenir avec toi pour vous broyer dans mes mains, vous choquer l'un contre l'autre et vous jeter en poussière au vent de mes montagnes ! Vous êtes tous les mêmes, Européens, race de traîtres qui n'osez vous attaquer aux hommes, et qui n'avez de courage que contre les enfants. Lis ce qu'il vient de m'écrire, et réponds-moi s'il est des tortures assez cruelles pour châtier un crime comme le sien ! »

Il me jeta brutalement une lettre froissée. Je reconnus l'écriture au premier coup d'œil, et je lus :

« Dimanche, 11 mai, à bord de la *Fancy,* rade de Salamine.

« Hadgi-Stavros, Photini est à mon bord, sous la garde de quatre canons américains. Je la retiendrai en otage aussi longtemps qu'Hermann Schultz sera prisonnier. Comme tu traiteras mon ami, je traiterai ta fille. Elle payera cheveu pour cheveu, dent pour dent, tête pour tête. Réponds-moi sans délai, sinon j'irai te voir.

« JOHN HARRIS. »

A cette lecture, il me fut impossible de renfermer ma joie. « Ce bon Harris ! m'écriai-je tout haut. Moi qui l'accusais ! Mais explique-moi, Dimitri, pourquoi il ne m'a pas secouru plus tôt.

— Il était absent, monsieur Hermann ; il donnait la chasse aux pirates. Il est revenu hier matin, bien malheureusement pour nous. Pourquoi n'est-il pas resté en route !

— Excellent Harris ! il n'a pas perdu un seul jour ! Mais où a-t-il déniché la fille de ce vieux scélérat ?

— Chez nous, monsieur Hermann. Vous la connaissez bien, Photini. Vous avez dîné plus d'une fois avec elle.

— La fille du Roi des montagnes était donc cette pensionnaire au nez aplati qui soupirait pour John Harris ! »

J'en conclus tout bas que l'enlèvement s'était opéré sans violence.

(*A suivre.*)

A louer, pour la St-Martin, un appartement composé de trois chambres, cuisine et dépendances, bien exposé au soleil. S'adresser à C. Hintenlang, à Montmollin.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée, donnant sur la rue du Seyon. S'adresser au magasin de cordes, même rue.

669 On offre à louer une jolie chambre meublée, à dame ou demoiselle comme il faut. S'adresser au bureau du journal.

Belle chambre meublée avec balcon. Faubourg de l'Hôpital n° 36, au 1er étage.

Pension et chambre indépendante, avec balcon, pour monsieur. S'adresser rue Pourtalès 5, 2me étage.

Pour jeunes gens, chambre et bonne pension bourgeoise ; bons soins assurés. Rue Pourtalès 3, 2me étage.

A Corcelles, jolie chambre à remettre pour fin du mois, meublée ou non. S'adresser au n° 21.

Chambre et pension pour un jeune homme fréquentant les écoles. S'adresser Fahys 19.

Belle chambre meublée, avec pension si on le désire. Rue du Concert 2, au 3me.

LOCATIONS DIVERSES

A louer de suite, au rez-de-chaussée, Faubourg de l'Hôpital 11, un grand local pour magasin, atelier ou entrepôt.
S'y adresser.

ON DEMANDE A LOUER

On cherche pour de suite, dans le bas de la ville, deux ou trois chambres vastes et bien éclairées, ou un grand local pour y installer les bureaux de construction du nouvel hôtel des Postes. S'adresser à MM. J. Béguin ou Alfred Rychner, architectes.

On demande à louer une **campagne** au bord du lac de Neuchâtel, en position tranquille sans être trop isolée et avec maison confortable. Offres sous chiffre O. 1256 L, à **Orell Fussli,** annonces, **Lausanne.** (O. F. 1256)

Deux jeunes gens cherchent pour tout de suite, en ville, une chambre à deux lits. S'adresser à la Brasserie de la Promenade, rue Pourtalès.

OFFRES DE SERVICES

Une fille, forte et robuste, cherche place pour tout de suite. S'adresser hôtel des Alpes, gare de Neuchâtel.

Une fille qui a déjà servi dans une honnête famille, cherche à se placer dans la Suisse romande, pour aider au ménage, avec occasion d'apprendre le français. S'adresser à Marie Glauser, à Boujean, près Bienne.

Une personne âgée, qui sait faire tous les travaux du ménage, et a de l'affection pour les enfants, cherche à se placer dès maintenant ou à volonté. S'adresser rue des Moulins 15, 4me étage.

Un cocher célibataire, âgé de 24 ans, muni de bons certificats, cherche à se placer de suite. S'adresser à M. Bernard, vétérinaire, à Neuchâtel.

665 Un jeune homme recommandé par ses maîtres actuels cherche une place de **valet de chambre** pour le 15 septembre. Il est actif et intelligent et a déjà quelque connaissance du service. S'adr. au bureau de cette feuille.

On offre à placer plusieurs bonnes filles pour tout faire et des filles pour aider au ménage. — On demande des cuisinières pour de suite. S'adresser à Mme Schenk, rue du Château 11.

Une jeune fille de 17 ans, connaissant un peu le français, cherche à se placer pour aider dans un ménage ou garder des enfants. S'adresser chez Mme Matile-Droz, rue Haute, à Colombier.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

648 On demande à Noiraigue, pour le 1er septembre, une cuisinière expérimentée. *Bon gage.* Le bureau du journal indiquera.

On cherche de suite, pour une bonne famille, une femme de chambre expérimentée en couture robe et lingerie, sachant coiffer. Inutile de se présenter sans de bons certificats.
S'adresser le matin à Mlle Schéren, rue du Musée 5, Neuchâtel.
(H. 1024 N.)

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

646 On demande une première ouvrière en robes, pour travailler dans les corsages. S'adresser au bureau d'avis.

664 Une fille de 23 ans, d'un caractère sérieux, qui connaît les ouvrages de tailleur et tous les ouvrages manuels, cherche une place répondant à ses aptitudes. Le bureau du journal indiquera.

Une honorable famille russe, habitant Moscou, demande une Suissesse bien recommandée, instruite et distinguée, de 18 à 25 ans, parlant le français et l'allemand, pour donner des leçons à deux enfants de 9 et 10 ans, et surveiller deux fillettes. S'adr. photographie Montbaron, rue de l'Hôpital 17.

On cherche, pour un magasin de la ville, une jeune fille forte et robuste, sachant si possible l'allemand. Adresser les offres par écrit, au bureau de la feuille, sous initiales A. D. 667.

AVIS DIVERS

Une demoiselle de l'Allemagne, directrice d'une école d'ouvrages, prendrait en pension deux ou trois jeunes filles désirant apprendre l'allemand, ainsi que tous les ouvrages manuels (confections de robes et lingerie), musique et peinture. Vie de famille ; prix modéré. Références à M. le professeur Spindler, Weissenbourg (Alsace). S'adresser à Mme Mentha, Avenue du Crêt 24, Neuchâtel.

PENSION D'ÉTÉ

de la PRISE IMER, près Corcelles.

Séjour agréable à proximité des forêts. Prix modérés.

Avis aux Parents

659 **Dans une pension-famille, située dans un beau quartier de la ville, on recevrait encore un ou deux jeunes gens.**

Le bureau de ce journal indiquera.

Des jeunes filles seraient reçues en pension dans une famille honorable de la ville. S'adresser au bureau de la feuille, qui donnera l'adresse. 668

On désirerait placer un jeune homme de 12 ans chez un maître d'école habitant les environs de Neuchâtel. Adresser les offres sous chiffre *M. F. 2, poste restante, Bâle.*

657 Dans une maison près du Collège des Terreaux, on recevrait pour les dîners deux jeunes filles fréquentant les classes, ou deux dames. Le bureau de la Feuille d'Avis indiquera.

Les soussignés annoncent au public en général qu'ils n'ont aucun colporteur ou vitrier ambulant travaillant pour leur compte et le prie de se tenir en garde contre leur dire mensonger.

Ph. MAFFEI et VEDU
vis-à-vis du Mont-Blanc.

Verres à vitres en tous genres et de toutes dimensions.
Glaces. — Tableaux. — Encadrements.
Diamants. — Mastic, etc.

— Se recommandent —

AVIS

Toutes les personnes ayant des comptes à réclamer à M. **Jean-Baptiste FRIGERI, entrepreneur,** précédemment à Cormondrèche, actuellement en Amérique, sont priés de s'adresser au notaire F.-A. DeBrot, à Corcelles, d'ici au 15 septembre 1892.

DANSE

A LA SAUGE

DIMANCHE 28 AOUT 1892.

Ed. ENZ.

RESTAURANT DU MAIL

Dimanche 28 août
de 2 à 5 heures

GRAND CONCERT

donné par la
MUSIQUE de la VILLE DE SOLEURE
avec le concours de la
MUSIQUE MILITAIRE
(CENT EXÉCUTANTS)

ENTRÉE : 20 centimes

Les enfants au-dessous de 10 ans ne payent pas.

Le soir, à 8 heures, Quai du Mont-Blanc

IIe GRAND CONCERT

✖ ILLUMINATION ✖

ENTRÉE : 30 Centimes

En cas de mauvais temps, les deux concerts auront lieu dans le Manège, au Crêt.

COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS

EMPRUNT DE 1,500,000 FR., DE 1892

Émission de 750 Obligations de 1000 Francs. — 3 3/4 %

L'emprunt de la Commune de la Chaux-de-Fonds de 1,500,000 Francs a été voté par son Conseil général le 19 juillet 1892 et autorisé par arrêté du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel en date du 2 août 1892.

Il est destiné à faire face aux dépenses résultant de travaux publics divers.

CONDITIONS GÉNÉRALES

a) L'emprunt est divisé en 1,500 obligations de 1,000 francs au porteur, dont 750 sont offertes en souscription publique ;

b) Ces obligations sont productives d'un intérêt de 37 Fr. 50, payable le 31 août de chaque année ; le premier copoun est à l'échéance du 31 août 1893 ;

c) Le remboursement du capital s'opérera en 47 ans à partir de l'année 1900, conformément au plan d'amortissement imprimé sur les titres. La Commune de la Chaux-de-Fonds se réserve la faculté, mais seulement dès l'année 1900, de rembourser par anticipation tout ou partie de l'emprunt, moyennant un avertissement préalable de six mois ;

d) Le paiement des intérêts et des obligations amorties aura lieu au siège de la Banque cantonale à Neuchâtel, ainsi qu'aux caisses de sa succursale et de ses agences.

La souscription est ouverte les

Vendredi 2 et Samedi 3 septembre 1892

auprès des maisons de banque désignées ci-bas.

Conditions de souscription.

1. Le prix d'émission est fixé à **1,000 Francs** par obligation ;
2. Il est payable à la répartition qui se fera tôt après la clôture de la souscription, et au plus tard le 5 septembre 1892 ;
3. Les titres seront délivrés immédiatement.

NEUCHATEL, 24 août 1892.

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE.

DOMICILES DE SOUSCRIPTION :

Neuchâtel :	Banque Cantonale Neuchâteloise ; Berthoud & Ce ; Bovet & Wacker ; DuPasquier, Montmollin & Ce ; Albert Nicolas & Ce ; Pury & Ce ; Louis Petitmaître.
Chaux-de-Fonds :	Banque Cantonale Neuchâteloise ; Perret Cartier & Fils ; Pury & Ce ; Reutter & Ce ; Henri Rieckel ; Julien Robert & Ce ; Sandoz & Ce.
Locle :	Banque Cantonale Neuchâteloise ; Banque du Locle ; DuBois & L'Hardy.
Cernier :	Banque Cantonale Neuchâteloise.
Fleurier :	Banque Cantonale Neuchâteloise ; Louis Weibel & Ce.

Mercuriale du marché de Neuchâtel
du jeudi 25 août 1892

		De Fr.	à Fr.
Pommes de terre,	les 20 litres,	90	1 —
Raves	»	80	
Haricots	»	1 —	
Pois	»	2 —	
Carottes	»	1 70	
Carottes	le paquet,	05	
Poireaux	»	05	
Choux	la pièce,	10	
Laitues	»	05	
Choux-fleurs	»	40	50
Oignons	la douzaine,	40	
Concombres	»	30	40
Radis	la botte,	05	
Pommes	les 20 litres,	1 50	
Poires	»	2 80	
Pruneaux	»	4 —	
Melons	la pièce,	40	50
Pêches	le demi-kilo,	70	
Raisin	»	50	
Œufs	la douzaine,	90	
Beurre en livres,	le demi-kilo,	1 50	
» en mottes,	»	1 20	
Fromage gras,	»	75	
» mi-gras,	»	60	
» maigre,	»	50	
Miel	»	1 20	
Pain	»	17	
Lait	le litre,	20	
Viande de bœuf,	le demi-kilo,	75	80
» de veau,	»	90	1 —
» de mouton,	»	90	1 —
» de porc,	»	90	1 —
Lard fumé,	»	1 —	
» non-fumé,	»	80	
Blé	par 100 kilos,	22 —	23 —
Seigle	»	22 —	
Avoine	»	20 —	
Orge	»	20 —	
Farine, 1re qualité,	»	34 —	
» 2me qualité,	»	32 —	
Son	»	12 —	
Paille	par 50 kilos,	3 50	
Foyard	le stère,	13 50	
Sapin	»	9 —	
Tourbe,	les 3 mètres cubes,	15 —	

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariages.

Louis Quinche, ingénieur-mécanicien, de Neuchâtel, domicilié à Tucuman (République Argentine), et Julia Vetter, domiciliée à Buénos-Ayres.

Othmar Wiss, conducteur au J.-S., Soleurois, domicilié à Neuchâtel, et Charlotte Treyvaud, de Cudrefin, domiciliée à Vallamand.

Joseph-Augustin Schärer, photographe, Soleurois, domicilié à Montreux, et Anna-Louise Wyssbrod, cuisinière, Bernoise, domiciliée à Neuchâtel.

Naissance.

20. Blanche-Emilie, à Emile Monard, menuisier, et à Marie-Lina née Leuba.

Décès.

21. Jules-Joseph Persoz, serrurier, de Cressier, né le 8 septembre 1832.

23. Alice-Hélène, fille de Gottlieb Beer et de Marie-Louise née Thomann, née le 9 octobre 1891.

23. Wilhelm-Auguste, fils de Auguste-Henri Rognon et de Mathilde-Anna née Sauser, né le 15 août 1892.

23. Louise-Henriette née Ackermann, sage-femme, épouse de David-Gustave Blanck, Bernoise, née le 12 septembre 1856.

23. Numa-Célestin, fils de Joseph-Justin Steullet et de Anna-Maria née Graber, né le 30 mars 1891.

24. Johann Käser, maître boucher, époux de Elisabeth Beyeler née Stalder, Bernois, né le 9 octobre 1847.

24. Henri, fils de Paul-Henri Vaucher et de Jeanne-Lucie née Gaveglio, né le 20 mars 1892.

24. William, fils de Wilhelm Rudin et de Anna née Salzmann, né le 9 avril 1891.

VARIÉTÉS

La guerre et la paix.

Le *Journal de Genève* reçoit de son correspondant de Berne la lettre suivante :

« Quelle importance faut-il attribuer au congrès réuni à Berne ?

« L'idée de supprimer la guerre entre les nations est prise au sérieux par un nombre de plus en plus grand de gens. Il en est d'elle comme de beaucoup de ses devancières, les grandes idées civilisatrices ; elles sont traitées, au début de l'agitation en leur faveur, de pures utopies, et cela avec raison. Elles sont en effet des utopies aussi longtemps qu'elles devancent trop l'époque de leur réalisation possible et aussi longtemps qu'elles ne se sont pas débarrassées d'idées subsidiaires, accessoires ou même étrangères qui l'encombrent, pour se concentrer sur un seul point. Il y en a encore beaucoup de ces *impedimenta* dans l'ordre du jour du congrès de Berne : fédération européenne, question des nationalités, droits des étrangers établis, culte du sentiment national, neutralisation, anéantissement des découvertes meurtrières, musée de la paix, emblème de la paix, question monétaire, question sociale, libre échange, etc. Mais de plus en plus une idée prend la première place et apparaît comme la voie normale dans laquelle il faut entraîner les nations : l'arbitrage *in casu*, puis la clause compromissoire, enfin, dans les brumes d'un avenir lointain, l'institution d'un tribunal international permanent. Tel est le but à poursuivre, autour duquel les autres questions de principe ou de propagande viennent se placer en sous-ordre et à la mesure duquel il faut apprécier toutes les propositions.

L'idée de l'arbitrage international n'est plus une utopie. M. Dreyfus rappelait qu'en soixante ans il y en a eu plus de soixante couronnés de succès et que, dans ce nombre, plusieurs ont éloigné une guerre possible et même probable.

Je sais bien qu'une philosophie pessimiste considère la guerre comme une nécessité inéluctable et même un bien. Pour quelques-uns, elle serait presque d'essence divine ; témoin en soit la parole qui a salué la venue du Christ : « Paix sur la terre, bienveillance parmi les hommes ! » D'autres philosophes non moins éminents n'ont-ils pas soutenu la nécessité de l'esclavage ? Au contraire, la suppression de la guerre me paraît comme le couronnement logique et nécessaire de la civilisation humaine, païenne et chrétienne, qui n'a été qu'un long effort pour faire prévaloir le droit sur la force. A cet égard, la guerre doit être considérée, si savante soit-elle, comme un reste de barbarie, et il n'y a pas de raison logique de croire que ce reste ne puisse pas être balayé aussi par une civilisation de plus en plus complète.

Tout semble y pousser, d'ailleurs : l'exagération des armements, la lourdeur de plus en plus grande des charges du contribuable, les réformes sociales qui sollicitent toutes les ressources de l'Etat, le développement économique des pays neufs, les relations commerciales qui se multiplient, l'accroissement de l'émigration et l'échange de nationaux entre les Etats, la puissance terrible des nouvelles armes, etc.

Un éminent professeur, me disait aujourd'hui que, dans sa pensée, la suppression de la guerre serait la conséquence de l'avènement universel du suffrage universel. J'ai fait à cette opinion quelques objections. Il en serait peut-être ainsi si « suffrage universel » était synonyme de « démocratie ». Les peuples, en effet, sont certainement opposés dans leur grande majorité à la guerre, et s'ils étaient maîtres de décider sur une déclaration de guerre, ils la repousseraient le plus souvent. Encore faut-il être certain qu'un peuple entier ne soit susceptible d'aucun *emballement.* Nous en connaissons qui paraissent fort capables d'être opposés à la guerre à huit heures du matin et d'en avoir déclaré une à huit heures du soir. Mais le peuple, même en Suisse, ne décide pas de la paix et de la guerre : avec la stratégie moderne, où la promptitude de l'offensive, l'invasion du pays en pleine mobilisation par la cavalerie ennemie joue un rôle capital, on ne saurait faire dépendre une déclaration de guerre d'un vote populaire. Ce sont donc les gouvernements et les Parlements qui décident.

Or on sait à quel point un Parlement est impressionnable et soumis à ces écarts du bon sens et du sang-froid qui sont signalés dans les travaux sur la psychologie des foules. Dans ces conditions, un accident est vite arrivé. Une fois la guerre déclarée, qui, dans le peuple, voudrait et oserait élever la voix pour s'y opposer ?

Les congrès de la paix peuvent avancer le moment de la suppression de la guerre de deux manières : par l'étude et par la propagande. A ce premier point de vue, ils me paraissent en progrès : ainsi l'arbitrage, tient une lage place, la plus grosse place, dans le programme des discussions de celui de Berne. Cependant il ne faut pas trop attendre du congrès à cet égard ; la conférence interparlementaire de la paix, qui s'est ouverte lundi, aura un caractère technique plus sérieux. Quant à la propagande, les congrès universels de la paix me paraissent une institution utile et nécessaire. Rien d'important ne se réalise sans le concours de l'opinion publique. Celle-ci doit être ici internationale. En se réunissant périodiquement, en se communiquant les expériences de leurs nombreuses sociétés locales, en combinant leurs efforts, en s'encourageant mutuellement, les apôtres de la paix entretiennent et accentuent un mouvement général des esprits.

NOUVELLES POLITIQUES

France

On télégraphie de Lagos que la colonne expéditionnaire française, comprenant 1300 combattants et 2000 porteurs, a quitté Porto-Novo le 17 août, dans la matinée, se dirigeant vers Sakélé, où devait avoir lieu sa jonction avec 2000 auxiliaires indigènes. Elle est arrivée à Ouétin (Kouti), aux deux tiers de la distance qui sépare Porto-Novo de Sakélé. Elle a bombardé Takou et s'en est emparée après un combat dans lequel quatre indigènes auxiliaires ont été tués et deux officiers français blessés : le commandant

Riou et le chef d'escadron Lasserre. La colonne a poussé ensuite jusqu'à Sakélé et est revenue à Takou.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— On mande de Londres qu'un orage épouvantable s'est déchaîné, mardi soir, sur le sud de l'Angleterre et sur l'Irlande.

La mer était démontée; la pluie tombait abondamment.

Plusieurs districts irlandais ont déjà été très éprouvés, ces derniers jours, par le mauvais temps, qui a donné lieu à de nombreuses inondations et gravement compromis la récolte des pommes de terre.

— La fête franco-russe des Tuileries a échoué. Il y a eu dans toute cette affaire, plus de légèreté et d'insouciance que de malhonnêteté. Le malheureux organisateur, Léon Perrin, a été plus coupable de négligence et d'étourderie que de malversations voulues. Le fait brutal est officiel aujourd'hui même: il y a 129,280 fr. de recettes, il y a un minimum avoué de 160,000 fr. de frais. Le déficit est donc déjà de plus de 30,000 fr., en admettant que l'évaluation ne soit point au-dessous de la réalité. Une prolongation de délai, demandée afin de tenter de couvrir les frais, a été refusée.

Il ne reste donc plus qu'à regretter ce déplorable incident: à le regretter pour la légèreté avec laquelle les pouvoirs publics avaient autorisé cette tentative sans garanties d'aucune sorte, seulement parce qu'elle se présentait sous la dénomination de franco-russe; pour l'étourderie avec laquelle les organisateurs accumulaient les dépenses, plus souvent futiles qu'utiles, sans se préoccuper de la question des recettes pour les forains, dont quelques-uns ont dû payer l'emplacement qu'ils occupaient fort cher, et qui, eux aussi, subissent de fortes pertes; enfin pour les pauvres de France et de Russie, qui ne toucheront pas un sou de cette vaste réjouissance publique, organisée pour eux et en leur nom.

— On mande de Catane que la comtesse Ciancio a constaté que les brigands lui avaient enlevé, non pas 150,000 fr., mais 300,000. Plusieurs personnes, suspectées de connivence avec les malfaiteurs, ont été arrêtées; dans le nombre, le chapelain de la comtesse.

Le choléra.

Du 22 au 23 août, on a constaté à Saint-Pétersbourg 95 cas de choléra et 35 décès.

A Hambourg, les bruits les plus alarmants circulent. Aucune communication officielle ne donne le nombre de cas de choléra.

A Altona, il y a eu également plusieurs cas de choléra asiatique.

Le docteur Masoin, de l'Université de Louvain, questionné au sujet du choléra, pense que c'est bien cette épidémie qui a éclaté à Anvers et à Jumet. Le docteur est d'avis qu'il vaudrait mieux dire franchement ce qu'il en est.

Le docteur Jansens, directeur du service de l'hygiène de la ville de Bruxelles, a déclaré qu'à Bruxelles toutes les mesures étaient prises pour le cas où le choléra éclaterait; mais, jusqu'à présent, l'état sanitaire de la ville est excellent.

Un cas de cholérine a été constaté à Amsterdam à bord d'un voilier allemand. Un matelot est mort; le navire a été désinfecté.

D'après un télégramme de Vienne au *Daily News*, le bruit court qu'il y a eu sept décès cholériques, la semaine dernière, à Constantinople.

Les cas de diarrhée cholériforme constatés depuis quelques jours au Havre rappellent ceux qui ont été étudiés dans la banlieue de Paris.

Une commission hygiénique, composée de MM. les docteurs Brouardel, Proust et Toinot, est arrivée de Paris mercredi soir pour se rendre compte de l'état sanitaire et des mesures prises. Cette commission a visité, jeudi matin, l'hôpital. M. Siegfried, député du Havre, et le préfet de la Seine-Inférieure assistaient à cette visite, qui a permis de constater que le plus grand nombre de malades sont en bonne voie de guérison.

Deux nouveaux cas de diarrhée cholériforme se sont déclarés à la prison Bonne-Nouvelle, à Rouen. Un des détenus atteints, nommé Marlette, âgé de dix-huit ans, est décédé en quelques heures; l'autre était au plus mal mercredi soir.

Il ne paraît pas que ce soit à l'eau, ainsi qu'on le croyait tout d'abord, qu'il faut attribuer ces nouveaux cas, mais à l'état de débilité dans lequel se trouvent un certain nombre de détenus à la suite d'excès de toutes sortes.

Hambourg, 25 août.

Les autorités médicales publieront, à partir d'aujourd'hui, un bulletin officiel de l'épidémie cholérique. Les magistrats de la ville déploient beaucoup de vigilance pour combattre le fléau et ordonnent toutes les mesures propres à en enrayer la marche. Des médecins supplémentaires et un grand nombre de porteurs ont été engagés.

Les voitures de malades circulent continuellement dans les rues. Les morgues spéciales établies pour le dépôt des cadavres sont pleines.

Hier il y a eu 240 décès. Dans une seule maison de commerce, vingt cas de choléra se sont déclarés dans la journée d'hier. La panique est extrême. Toutes les familles riches fuient la ville.

— A Berlin, les bagages des voyageurs venant de Hambourg et d'Altona sont soumis à une désinfection très soignée.

— De grandes mesures de précaution sont prises à Londres contre le choléra. Toutes les marchandises venant de Russie et de Hambourg sont désinfectées.

— A Vienne, le gouvernement a décidé que les mesures préventives appliquées à la frontière russe pour prévenir l'invasion du choléra, seraient étendues à la frontière allemande.

La Bourse du commerce a demandé la suppression du marché international des grains, en raison des craintes du choléra.

— Quelques cas de choléra ont été constatés dans la population industrielle de la ville de Liège.

— A St-Pétersbourg, le 24 août, 91 cas de choléra, 35 décès.

NOUVELLES SUISSES

Congrès de la paix. — La séance de mercredi matin a été animée; il y a eu de nombreux orateurs. On continuait la la discussion sur les tribunaux d'arbitrage et sur la question de la sanction à donner à leurs décisions.

M. Théaudière, français, désirerait qu'on votât une résolution invitant la conférence parlementaire à faire en sorte que, simultanément dans tous les parlements, fût posée aux gouvernements la question des traités d'arbitrage. Il est probable que beaucoup répondront par des ordres du jour généreux, mais négatifs. En attendant, cette votation préparerait l'opinion publique.

M. Vasseur, français, craint que la sanction à donner aux décisions arbitrales ne provoque des mesures violentes. On a invoqué le droit romain; on n'a qu'à voir comment les Romains procédaient.

M. de Montluc, français, désirerait que des résolutions soient prises par le congrès actuel, tandis que d'autres congressistes, M. Snappe, député du Lancashire, en tête, sont pour le renvoi au bureau permanent de toutes ces questions, afin qu'il les étudie et présente des propositions au prochain congrès.

Les groupes français, italiens et roumains sont pour les résolutions immédiates. Les deux camps persistent dans leur attitude.

M. Ruchonnet propose de renvoyer le tout à une commission spéciale de quinze membres prise dans tous les groupes et présidée par M. Moneschell, anglais, commission qui sera chargée de tirer de la masse des propositions faites celles qui paraîtront bonnes à être votées vendredi.

A une forte majorité, on décide de clore la discussion, et le renvoi à une commission spéciale est voté.

Dans sa séance de l'après-midi, le congrès a entendu un rapport de M. Monettaz, rédacteur du *Secolo* de Milan, sur la question de la fédération européenne, qu'il croit réalisable. La baronne Sutner dit qu'il ne s'agit pas de proclamer les Etats-Unis d'Europe, mais l'union des Etats. L'assemblée, à l'unanimité, adopte une résolution invitant les sociétés de la paix à assigner comme but principal à leurs efforts la constitution d'une fédération européenne, ainsi que trois résolutions proposées par M. Tarsy, délégué anglais, sur le désarmement général:

Le congrès invite les sociétés européennes de la paix à s'entendre pour établir un congrès permanent des nations auxquelles on devrait soumettre la solution de toutes les questions internationales.

Le congrès considère que dans l'état actuel des choses, si les pouvoirs exécutifs étaient obligés, avant de déclarer la guerre, de recevoir l'autorisation expresse des représentants de leur nation, les chances de guerre seraient considérablement réduites.

Le congrès désapprouve la négociation d'emprunts dans le but de mettre une nation à même d'en détruire une autre.

Schaffhouse. — Voici quelques détails sur le triple meurtre que nous avons signalé:

Dans la partie nord du village de Löhningen est située une maison isolée comprenant deux logements, dont l'un est habité par l'huissier municipal Walther; l'autre abritait le frère de l'huissier, Sébastien Walther, fabricant de fourches, sa femme et leur enfant.

Lundi matin, l'huissier remarquant que son frère n'était pas debout à l'heure accoutumée, l'appela, mais sans obtenir de réponse. Inquiet, il se rendit chez lui par l'étable, communiquant avec le corridor de la maison. Arrivé dans la chambre à coucher, un horrible spectacle s'offrit à lui. Sur le plancher gisait, dans une mare de sang, le cadavre de son frère, dont le crâne était fracassé; à côté de lui était étendue sa jeune femme à peine âgée de 23 ans; elle donnait encore signe de vie, quoique sa tête portât la marque de profondes blessures; dans le lit, se trouvait l'enfant d'un an, mort étouffé.

L'enquête a démontré que ce triple meurtre avait été commis deux heures à peine avant d'être découvert. Des voisins ont déclaré avoir entendu des cris et des gémissements; mais, chose extraordinaire, aucun n'eut l'idée d'accourir. La commode qui se trouvait dans la chambre à coucher avait été fracturée au moyen d'une scie et d'un instrument tranchant qui ont été retrouvés. En revanche, on n'a pas découvert l'instrument ayant servi à perpétrer les meurtres. On ignore de même quel est l'assassin.

S'agit-il d'un acte de vengeance ou d'un crime ayant eu le vol pour mobile? c'est ce qu'on ne sait. On a peine à croire, toutefois, que la vengeance ait joué un rôle dans ce drame, attendu que Sébastien Walther, homme paisible et rangé, n'avait pas un ennemi. D'autre part, il paraît qu'il avait encaissé dernièrement le prix d'une pièce de bétail; or, on n'aurait plus retrouvé un liard dans la commode où il serrait son argent.

Grisons. — A Bergun, cinq maisons ont été détruites par un incendie. Le föhn soufflait avec violence.

Zurich. — De nouvelles taches phylloxériques ont été découvertes dans le vignoble zuricois, depuis quinze jours, notamment à Dieldsdorf, à Regensberg et à Oberstrass.

Glaris. — Il existe à Netstal une vieille coutume qui veut que, lorsqu'une personne adulte doit être enterrée dans la journée, toutes les cloches du village soient mises en branle à 4 h. du matin.

L'autre jour, le cas s'étant présenté, le sonneur se trompa et se mit à carillonner à 2 h. de la nuit. Grand émoi dans le village! On crut à quelque malheur, à un incendie probablement, et on appela au secours de tous côtés. Pour un peu on aurait télégraphié à Glaris d'envoyer des pompes. Au petit jour tout s'éclaircit.

Soleure. — L'opposition déposera, au commencement du mois d'octobre, les signatures qu'elle a recueillies en faveur de la représentation proportionnelle. Il y en a déjà plus de 4000. La votation populaire pourrait avoir lieu en novembre.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Frontière française. — On nous écrit:

La communauté protestante de Morteau (Doubs), forte de 600 âmes environ, est composée presque exclusivement de Suisses.

Elle s'est engagée il y a quelques mois dans une grande entreprise, celle de la construction d'une chapelle et d'une cure à Morteau, et d'une chapelle à Villers-le-Lac pour la somme totale de 30,000 fr. environ.

Cette entreprise est actuellement en bonne voie d'exécution; le 19 août, en effet, il a été solennellement procédé à la pose de la pierre angulaire de la chapelle de Morteau. Un coffret de plomb renfermant divers journaux et documents ainsi que des timbres et des monnaies de l'époque, a été scellé dans la pierre de l'angle, en présence d'un nombreux public groupé à l'ombre de drapeaux français et suisses; des chants et de chaleureuses allocutions ont complété la fête. La communauté protestante s'est sentie encouragée et fortifiée par cette cérémonie.

Militaire. — Le 8me régiment, commandé par le lieutenant-colonel de Wattenwyl, a quitté mercredi matin ses cantonnements de Colombier et Bevaix, se rendant à pied au Val-de-Travers. Le soir il arrivait à Fleurier où il a passé la nuit, et hier matin il continuait sa course du côté de Sainte-Croix. Dans cette région doit avoir lieu une bataille contre le 2me régiment vaudois venu de Lausanne. Ces manœuvres se font sous la direction de M. le colonel-brigadier Secretan. Le temps, malheureusement pour les militaires, s'est mis à la pluie, détrempant champs et forêts; mais à quelque chose malheur est bon; la température excessivement chaude des derniers jours est considérablement rafraîchie.

M. le colonel-brigadier C. Favre, de Genève, commandant de la Ire brigade, M. le major Lecoultre, chef du 1er régiment de dragons, et MM. les officiers instructeurs attachés aux troupes fonctionnent comme juges de camp.

Les manœuvres ont lieu entre Buttes et Orbe, en passant par la Côte-aux-Fées, les Granges de Sainte-Croix, Baulmes et Rances. Elles longent donc de près la frontière française et empruntent le pittoresque vallon de la Baumine, entre les Aiguilles de Baulmes et le Suchet.

L'inspection se fera à Orbe aujourd'hui dans l'après-midi.

Chaux-de-Fonds. — On signale un nouvel accident, cette fois mortel. Il est survenu au quartier des Cornes-Morels. Un ouvrier couvreur, Samuel Schneider, qui avait négligé de se relier à une corde, a glissé sur un toit et fait une chute. Le corps s'est abattu sur un jeu de boule et la mort a été immédiate. Le malheureux laisse une famille dans la désolation.

CHRONIQUE LOCALE

Concert. — On peut lire aux annonces que la Musique de Soleure avec la Musique militaire de Neuchâtel, donneront un grand concert dimanche après midi au restaurant du Mail. Cela fera un corps de musique d'une centaine d'exécutants, ce qui mérite d'être signalé. Le soir les deux sociétés se feront entendre sur le quai du Mont-Blanc; on parle d'une illumination.

Dons reçus au Bureau de cette feuille en faveur des victimes de la grêle dans le Vignoble neuchâtelois:

Anonyme de Neuchâtel, fr. 2. — Dito, fr. 5. — Anonyme de Colombier, fr. 100. — Total à ce jour: 850 fr. 50.

FAITS DIVERS

Hirondelles. — On a pu remarquer ces jours-ci, mais plus particulièrement avant les orages qui ont rafraîchi le temps, c'est-à-dire vers le 15 août, les allées et venues de nombreuses bandes d'hirondelles qui couvraient de leurs multitudes serrées et bruyantes les fils du télégraphe sur la ligne de Genève à Lausanne, et tout particulièrement aux stations de Versoix, Bellevue et Chambésy. Elles s'y livraient à un caquetage effréné, nullement effarouchées à la vue des passants, mais au moment de l'arrivée d'une locomotive s'enfuyant toutes ensemble, à tire d'aile, pour revenir se poser sur le perchoir qui leur plaisait, après avoir décrit dans l'air des voltes immenses et capricieuses; tantôt elles ne formaient qu'une armée, tantôt elles se divisaient en deux ou trois groupes exécutant des contre-marches et de superbes chassés-croisés.

Un naturaliste des plus compétents déclare que le fait n'a rien d'exceptionnel, qu'il s'agit ici d'hirondelles de rivage qui se livrent très souvent, à cette époque de l'année, à des exercices de ce genre. Lui-même a observé des faits analogues, entre autres, le 18 août 1887 et le 21 août 1890. Il semble seulement que cette année, les bataillons ailés soient plus nombreux que d'ordinaire, ce qui peut être attribué à l'influence d'un été très chaud, favorable à l'éclosion et à la bonne venue des couvées.

L'hirondelle de rivage, grise de plumage et plus petite que les autres espèces, niche généralement dans les falaises sablonneuses situées dans le voisinage de l'eau; elle creuse dans le sable des trous qui ont souvent jusqu'à quatre-vingt-dix centimètres de profondeur. Le même naturaliste en a compté à la fin de mai quatre cents paires en trois colonies établies dans les environs de Nyon.

L'espèce vient généralement du midi dans les premiers jours d'avril et le départ a lieu à la fin de l'été, l'arrière-garde finissant de passer vers le milieu d'octobre.

L'hirondelle de rivage étant très sociable de nature, il se peut fort bien que les bandes dont les ébats ont été remarqués ces jours derniers ne soient pas en préparatifs de départ, mais qu'elles se livrent tout simplement en famille et entre amis à des exercices hygiéniques, au plaisir de la promenade sur les bords du beau lac qui les a vues naître.

DERNIÈRES NOUVELLES

Bâle, 25 août.

On signale l'entrée en Suisse, surtout par Bâle de nombreuses familles allemandes dont le déplacement est évidemment motivé par la crainte du choléra.

Hambourg, 25 août.

Les nouvelles du choléra sont grandement exagérées. La population est calme, la circulation des rues est normale; les lieux de plaisir sont pleins. La foule est la même à la bourse, où une pièce installée pour les malades n'a pas encore servi. Toutefois les cabines téléphoniques publiques sont moins fréquentées, par crainte de la contagion; des mesures de précaution sont prises; les écoles ont été fermées avant l'apparition du choléra; les stations de fiacres sont désinfectées. Les délégués de l'office sanitaire de Berlin et les autorités de Hambourg ont visité les baraquements installés pour émigrants. Sur quatre-vingt cas constatés à Altona, il n'y a eu que cinq décès.

Le bulletin officiel n'accuse, du 18 au 23 août, que 219 cas de choléra, dont 75 mortels. L'épidémie aurait décru le 23; on explique les nombreux transports de malades par des cas de coliques non cholériques.

Situation générale du temps

(*Observatoire de Paris*)

25 août.

Le baromètre monte sur la France et une aire supérieure à 765mm. s'avance par l'Espagne. Le vent a fraîchi de l'Ouest sur la Manche et l'Océan; un coup de vent de Sud est signalé ce matin à Monaco. Des pluies abondantes, accompagnées d'orages par places ont été relevées sur toutes nos régions.

La température s'abaisse, excepté en Irlande et en Allemagne.

En France, des ondées sont encore probables avec éclaircies et température voisine de la normale.

Bourse de Genève, du 25 août 1892

Actions		*Obligations*	
Jura-Simplon.	105.—	3½ fédéral . .	101.—
Id. priv.	—.—	3% id. ch. de f.	95.—
Central-Suisse	—.—	3% Gen. à lots	103.75
N-E Suis. anc.	565.—	S.-O. 1878, 4%	509.5/8
St-Gothard . .	—.—	Franco-Suisse	—.—
Union-S. anc.	369.3/8	N.-E. Suis. 4%	—.—
Banque fédér.	—.—	Lomb. anc. 3%	311.1/2
Union fin. gen.	—.—	Mérid. ital. 3%	296.75
Parts de Sétif.	—.—	Douan. ott. 5%	—.—
Alpines	148.1/2	Prior. otto. 4%	—.—

Changes à Genève

	Demandé	Offert
France . .	100.07½	100.11¼
Londres. .	25.16¼	25.21¼
Allemagne	123.40	123.50

Argent fin au kilo

Londres .	138.60
Hambour	138.95
Francfort	142.—
Esc. Genève	2½%

Bourse de Paris, du 25 août 1892

(Cours de clôture)

3% Français.	99.80	Crédit foncier	1117.50
Ext. Esp. 4%	64.50	Comptoir nat.	—.—
Hongr. or 4%	94.25	Bq. de Paris .	670.—
Italien 5% . .	91.77	Créd. lyonnais	805.—
Portugais 3%	24.5/16	Mobilier fran.	143.75
Rus. Orien 5%	67.90	J. Mobil. esp.	82.50
Turc 4% . . .	373.75	Banq. ottom. .	571.25
Egy. unif. 4%	491.87	Chem. Autrich.	646.25
Actions		Ch. Lombards	230.—
Suez.	2747.50	Ch. Méridion.	—.—
Rio-Tinto . . .	373.75	Ch. Nord-Esp.	175.—
Bq. de France	4175.—	Ch. Saragosse	188.—

Madame Elise de Rakowsky-Périllard et son enfant, à Budapest, Monsieur Auguste Périllard, en Amérique, Monsieur et Madame Charles Périllard et leurs enfants, à Moutier-Grand-Val, Monsieur et Madame Auguste Delay-Périllard et leurs enfants, à Neuchâtel, les enfants Juvet et Gascard, ainsi que les familles Périllard, Hoffmann et Jost ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher père, grand-père, oncle et cousin,

Monsieur Charles-Louis PÉRILLARD,

ANCIEN VIGNERON,

que Dieu a rappelé à Lui, jeudi 25 août, après une courte et pénible maladie, dans sa 73me année.

Neuchâtel, le 25 août 1892.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu dimanche 28 courant à 1 heure.

Domicile mortuaire: rue du Neubourg 14

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Madame Elise Kæser et ses trois enfants, les familles Kæser, Stalder, Christen et Berger ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin,

Monsieur JEAN KÆSER,

MAITRE BOUCHER,

que Dieu a retiré à Lui, mercredi 24 août, après une longue et pénible maladie, dans sa 45me année.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu vendredi 26 courant à 1 heure.

Domicile mortuaire: rue de la Treille 6

Le présent avis tient lieu de faire-part.